

Commune de PONT DE CHERUY

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

n°40/2021

L'an **deux mil vingt et un**, le 03 juin, à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Pont de Chéruy, dûment convoqué, s'est réuni à huis clos, salle du Conseil, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Franck **BRON**, Maire.

Présents : M. Franck **BRON**, Mme Martine **BLACHE**, M. Jean-Louis **ANDREU**, Mme Pauline **BON**, M. Philippe **LAURENT**, Mme Sandra **CAMPOY**, M. Philippe **ZUCCARELLO**, Mme Pascale **MERCIER**, M. Philippe **DANGELY**, Mme Josiane **PAVIET-GERMANOZ**, MM. Dimitri **KOKKINIDIS**, Steve **BIANCHI**, Mmes Caroline **FERRAND**, Catherine **LEPETIT**, M. Lébicha **MANOUKIAN**, Mme Christine **TROUBA**, M. Axel **SIMIAN**, Mme Monique **RAVOUNA**, M. Jean-Pierre **DEBRAY**, Mme Farah **GUILLAUMONT**.

Procurations : M. Daniel **POIRIE** (pouvoir à Mme Pascal **MERCIER**), Mme Eugénie **GRAND** (pouvoir à Mme Josiane **PAVIET-GERMANOZ**), M. Sébastien **BLACHE** (pouvoir à Mme Martine **BLACHE**), Mme Danka **DRAGOJLOVIC** (pouvoir à M. Jean-Louis **ANDREU**), Mme Isabelle **ROUSSET** (pouvoir à M. Philippe **LAURENT**), Mme Fadoi **AQADDOURI** (pouvoir à Mme Sandra **CAMPOY**), M. Franck **LAURENT** (pouvoir à Mme Pauline **BON**), M. Florian **D'ANGELO** (pouvoir à M. Dimitri **KOKKINIDIS**), M. Anthony **NIAVET** (pouvoir à Mme Monique **RAVOUNA**).

M. Axel **SIMIAN** a été élu Secrétaire de séance.

Objet : RESSOURCES HUMAINES – SUPPRESSION ET CREATION D'UN POSTE

Exposé du Maire

Afin d'anticiper le départ en retraite d'un agent affecté au service de l'Urbanisme, je vous propose de créer un poste d'Adjoint Administratif à temps complet au sein de l'effectif du Personnel communal.

Cette création s'inscrivant dans le cadre d'une procédure de mobilité interne concerne un agent affecté aux Services Techniques pour lequel il sera procédé à la suppression de son ancien grade d'Adjoint Technique à temps complet.

En effet, la loi n°2009-972 du 03 août 2009 relative à la mobilité dans la fonction publique permet aux agents de changer d'affectation, à rémunération équivalente, d'étendre leur domaine d'intervention et de mettre en adéquation les fonctions qu'ils occupent avec le grade correspondant.

Les modifications précitées prendront effet au 1^{er} juillet 2021.

Vous voudrez bien statuer.

Décision

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré décide :

☞ De procéder à la création d'un poste d'Adjoint Administratif à temps complet et à la suppression d'un poste d'Adjoint Technique à temps complet.

☞ De procéder aux nominations s'y rapportant à compter du 1^{er} juillet 2021.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme
Pont de Chéruy, le 08 juin 2021

Le Maire,

